Amendement 102 Mick Wallace, Clare Daly, Anja Hazekamp

Rapport A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Considérant 6 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(6 bis) La présente proposition repose sur une logique erronée selon laquelle les OGM sont la solution aux problèmes rencontrés par les agriculteurs, notamment les effets du changement climatique. La monoculture de ces semences non diversifiées sur le plan génétique aggraverait en fait les problèmes rencontrés par les agriculteurs et réduirait la résilience des écosystèmes agricoles. L'Union et les États membres devraient investir davantage dans les bonnes pratiques agroenvironnementales (rotation des cultures, mélange de variétés, polyculture, agriculture biologique) afin d'accroître la résilience, qui repose véritablement sur la diversité génétique.

Or. ga

Amendement 103 Mick Wallace, Clare Daly, Anja Hazekamp au nom du groupe The Left

A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Considérant 7 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(7 bis) En Europe, les agriculteurs, en particulier dans les petites et moyennes exploitations, se sont mobilisés contre la présente proposition législative et ont fait part de leurs profondes préoccupations quant à la dissémination d'OGM brevetés et non tracés dans l'Union. À ce jour, ces préoccupations ont été totalement ignorées.

Or. ga

Amendement 104 Mick Wallace, Clare Daly, Anja Hazekamp au nom du groupe The Left

Rapport A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Considérant 15 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(15 bis) L'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) a publié un avis dans lequel elle a indiqué que les critères à utiliser pour définir les OGM qui ne doivent pas être évalués, étiquetés et tracés (NTG de catégorie 1) ne reposent sur aucune justification scientifique et que, du fait de l'absence de clarté, il sera impossible de vérifier cette catégorisation. Par ailleurs, il est très inquiétant qu'aucune agence européenne n'ait été invitée à émettre un avis officiel sur la pertinence scientifique de la proposition de la Commission. La présente proposition ne repose sur aucune évaluation scientifique.

Or. ga

Amendement 105 Mick Wallace, Clare Daly, Anja Hazekamp au nom du groupe The Left

Rapport A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Considérant 15 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(15 ter) Il existe un réseau de villes et de régions sans OGM établi de longue date dans l'Union, du fait des controverses que suscite la culture des OGM. Les modifications de la traçabilité et de l'étiquetage compromettent gravement l'autonomie de ces régions, qui se sont déclarées exemptes d'OGM. La présente proposition ne respecte pas le droit de ces régions à demeurer des régions sans OGM.

Or. ga

Amendement 106 Mick Wallace, Clare Daly, Anja Hazekamp au nom du groupe The Left

A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Considérant 15 quater (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(15 quater) Les consommateurs ont le droit fondamental de savoir ce qu'ils achètent et ce qu'ils consomment. Il est essentiel que les consommateurs qui souhaitent éviter les OGM soient en mesure de faire la différence entre un OGM et ce qui n'en est pas un.

Or. ga

Amendement 107 Mick Wallace, Clare Daly, Anja Hazekamp au nom du groupe The Left

A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Article 1 – alinéa 1

Texte proposé par la Commission

Le présent règlement établit des règles spécifiques applicables à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques (ci-après les «végétaux NTG») et à la mise sur le marché de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux consistant en de tels végétaux, en contenant ou produits à partir de ceux-ci ainsi que de produits, autres que des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux, consistant en de tels végétaux ou en contenant.

Amendement

Le présent règlement établit des règles spécifiques *en vue d'interdire* la dissémination volontaire de végétaux obtenus au moyen de nouvelles techniques génomiques (ci-après les «végétaux NTG»).

Or. ga